

Choisissez votre moyen de paiement

Pour faciliter et simplifier le paiement de votre loyer, Alcéane met à votre disposition plusieurs moyens de paiement efficaces et adaptés à vos usages. Découvrez-les dans ce guide.

Alcéane vous rappelle que le paiement du loyer s'effectue mensuellement à terme échu c'est-à-dire à la fin du mois écoulé (par exemple, fin février vous payez le loyer du mois de février).

UNE DIFFICULTÉ DE PAIEMENT ?

Rencontrez votre conseiller social
SUR RENDEZ-VOUS du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
en envoyant un mail à :

conseillers-sociaux@alceane.fr

ou **SANS RENDEZ-VOUS** de 8h30 à 12h30
au siège social
Tram **A** ou bus **6** / Arrêt Mare Rouge

lundi matin si vous habitez :

Quartiers Sud - Les Neiges - Soquence - Graville Stade
Graville Parking - Graville Brèque - Lamoignon - Jean Maridor

mardi matin si vous habitez :

Centre-ville - Plage - Parc d'or - Tourneville
Fort de Tourneville - Haut-Graville

mercredi matin si vous habitez :

Bléville - Aplemont / Rue Pablo Neruda - Dollemard - Yport
Grand Hameau - Mont-Gaillard - Côte Verte - Jean Jaurès
Sainte Beuve - Commandant Abadie - Hurrricane - Pres Colombel
Massillon - Octeville-sur-Mer - Fontaine-la-Mallet - Honfleur
Criquetot l'Esneval - Saint-Jouin-Bruneval - Etrétat - Deauville

jeudi matin si vous habitez :

Caucriauville - Harfleur - Paul Verlaine - Cobalt

vendredi matin si vous habitez :

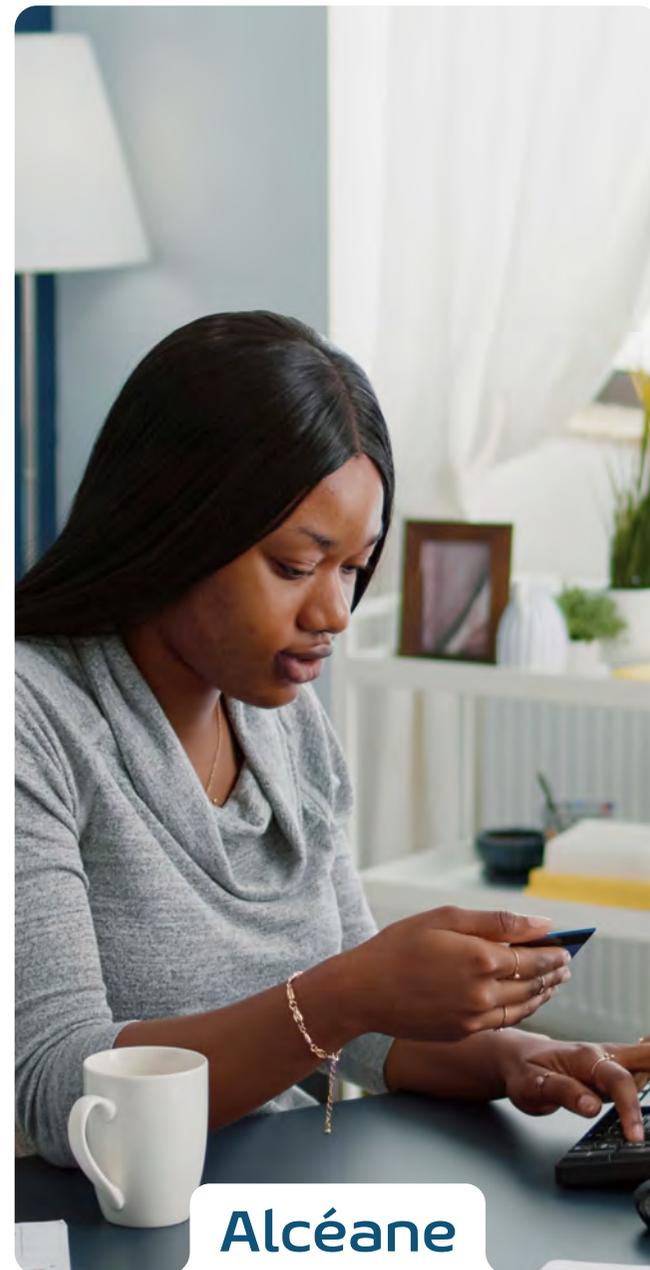
Bois de Bléville - Mare Rouge - Mare au Clerc
Porte des Paons - Frileuse Aplemont - Rouelles - Fontenay
Montivilliers - Epouville - Gainneville - Gournay - Sandouville
Gonfreville l'Orcher - Mayville

Alcéane

444 avenue du Bois au Coq
CS 77006 - 76080 Le Havre cedex
Alceane.fr

les moyens de paiement

mis à votre disposition



Alcéane OPH de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • RCS 488 875 345 Le Havre • Conception : Direction communication • Photo : Freepik • Septembre 2024

Alcéane

Prélèvement automatique

En optant pour le prélèvement automatique de votre loyer, vous choisissez la date de votre prélèvement (le 2, le 7 ou le 10 du mois) et vous bénéficiez également du service des avis d'échéances en ligne. Fini le papier ! Vos avis sont archivés sur votre compte locataire sécurisé pour les consulter et les télécharger à tout moment.

Depuis votre compte locataire, vous pouvez modifier votre RIB et votre date de prélèvement quand vous le souhaitez.

Comment payer par prélèvement ?

Avant de commencer, munissez-vous d'un RIB

- Depuis **votre compte locataire sur Alceane.fr** ou **l'application**, rendez-vous dans **Mon loyer** et cliquez sur **Compléter une demande de prélèvement en ligne**.
- Vous pouvez aussi **télécharger la demande de prélèvement** sur **Alceane.fr** et la renvoyer par courrier, accompagnée d'un RIB.

Chèque bancaire

Votre chèque doit être signé et libellé à l'ordre d'Alcéane. Il est à envoyer par courrier ou à déposer à Alcéane au 444 avenue du Bois au Coq 76620 Le Havre.

N'oubliez pas d'indiquer au dos du chèque votre numéro de contrat et de joindre le coupon détachable de votre avis d'échéance.



Carte bancaire ou virement bancaire sur Alceane.fr

Le paiement par carte bancaire ou par virement bancaire est disponible depuis le site **Alceane.fr** ou **l'appli mobile Mon Alcéane** et est entièrement sécurisé. Depuis votre compte locataire en ligne, **rendez-vous dans Mon loyer** et suivez les modalités indiquées.

>> DEPUIS VOTRE COMPTE LOCATAIRE SUR ALCEANE.FR OU L'APPLI MOBILE MON ALCÉANE

Le paiement en ligne est accessible 24 heures / 24 et 7 jours / 7. Vous pouvez également payer en plusieurs fois.

Titre Interbancaire Paiement

Le paiement par TIP vous permet de régler facilement votre loyer : il suffit de dater et signer le volet situé en bas de votre avis d'échéance et de l'envoyer dans l'enveloppe jointe (sans oublier de la timbrer).

Lors du premier paiement par TIP ou si vous avez changé de domiciliation bancaire, vous devez joindre votre relevé d'identité bancaire (RIB) du compte à débiter avec le volet du TIP.



Détachez le volet, datez-le et signez-le. Puis renvoyez-le dans l'enveloppe jointe, en la timbrant. Pour votre premier paiement, joignez un RIB à votre envoi.